

Conseil municipal du 15/12/2021



Les
Belleville
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

Compte rendu

Etaient présents

JAY Claude, Maire

THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, ABONDANCE Chantal, HUDRY Robert, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, SOLLIER Myriam, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

Etaient excusés :

THIERY Hubert qui a donné pouvoir à JAY Claude

DUNAND Laurent qui a donné pouvoir à SILVESTRE Klébert

FREYDRICH Catherine qui a donné pouvoir à JAY Claude

GORINI Cédric qui a donné pouvoir à KEMPF-DALBAN Stéphanie

ARNAUD Frédéric qui a donné pouvoir à JAY Noëlla

ASTRE Aurélien qui a donné pouvoir à JAY Noëlla

Florian HUDRY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2021 Date d'affichage : 9 décembre 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 27 présents : 21 votants : 27

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DCM-2021-12-15-198 Communication de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT (numéro dec-2021-201 à dec-2021-227).

DCM-2021-12-15-199 Délégation de service public – rapport au 30/09/2020 - Gestion et exploitation du Refuge du Lou – Présentation des Tarifs 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De prendre acte de ces documents,
- D'approuver le rapport de gestion clos au 30 septembre 2020
- D'approuver la proposition de tarifs pour 2022
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 15/12/2021

DCM-2021-12-15-200 Document d'Organisation de Viabilité Hivernale pour la commune Les Belleville

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider le Document d'Organisation de Viabilité Hivernale
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le Document d'Organisation de Viabilité Hivernale
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre le Document d'Organisation de Viabilité Hivernale
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-201 Représentant de la commune copropriété Arcelle

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De désigner Mme Noëlla Jay représentante de la commune auprès de la copropriété de l'ARCELLE à Val Thorens
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-202 Motion relative aux indemnisations devant être perçues par les communes support de stations de montagne pour l'année 2021 en lien avec la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020-2021

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la motion consistant à :

- Réclamer le versement d'un acompte fiscal très substantiel avant la fin de l'année 2021, bien supérieur à 30% du montant de la compensation fiscale versée en 2020 comme le prévoit le décret du 22 novembre 2021, afin de faire face à toute difficulté de trésorerie que pourrait connaître la commune,
- Saisir en urgence la Direction Départementale des Finances Publiques pour faire état de sa situation financière et faire remonter cette demande d'acompte fiscal substantiel,
- Saisir le Préfet du département en demandant confirmation du versement au plus tard le 31 mai 2022 des indemnisations de la taxe de séjour et de la taxe remontées mécaniques à hauteur de 100% des montants mentionnés dans la loi de Finances pour 2022 afin de compenser les pertes subies par la commune en 2021,
- Solliciter par l'intermédiaire de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM le Premier ministre et les Parlementaires afin d'obtenir rapidement une amélioration de la situation financière des communes support de stations de montagne.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 15/12/2021

DCM-2021-12-15-203 Tarifs des secours sur pistes et hors-pistes à compter du 1er novembre 2021 délibération complémentaire

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification au tableau des tarifs concernant la minute d'hélicoptère médicalisé qui est portée à 77 €.
- De demander à la Régie des pistes de l'appliquer
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-204 Cession du bail à construction de la société « SCI DU CARON » au profit de la société « DSAS »

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la sous location au profit de la société « DSAS »
- D'approuver la cession du bail à construction au profit de la société « DSAS »
- D'approuver la prise d'hypothèque sur le bail à construction aux termes et conditions prévues par ledit bail
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-205 Convention d'occupation du domaine public pour les équipements de Axians pour le site de Villarlurin (257 321 B 709)

Le conseil municipal, avec 24 votes pour et 3 votes contre (Chantal ABONDANCE, Romain SOLLIER et Myriam SOLLIER) décide :

- D'approuver la nouvelle convention liant la commune des belleville et Axians mettant à disposition la parcelle 257 321 B 709 pour une surface de 39 m² pour une durée de 12 ans moyennant une redevance annuelle de 4 000 €.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-205 Avenant 1 à la convention de coordination de la police municipale avec les forces de l'ordre

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant

Conseil municipal du 15/12/2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-207 Aire de la Planche – approbation de la convention d'occupation du domaine public – Sarl Roland GINET Charpente

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De passer une convention d'occupation constitutive de droits réels qui prend effet au 1^{er} mai 2021 pour une durée de 30 ans, moyennant une redevance annuelle de 8.17€ le m² pour la totalité de l'emprise (585m²)
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-208 Proposition de versement de subvention aux associations

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser une subvention de 2 200 € à l'association Musiques aux Belleville
- D'inscrire la somme correspondante au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-209 Attribution de noms de pistes

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider les noms de piste :
 - Pour deux pistes de ski de fond : la Vincent Jay et Les roseaux.
 - Pour trois sentiers piétons -raquettes : le tour du petit lac, les saules et la tourbière
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-210 Subventions aux organismes para municipaux : office de tourisme Les Menuires – Saint Martin

Mme Marie-Pierre FREMIOT ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 2 433 651 €

Conseil municipal du 15/12/2021

- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-211 Subventions aux organismes para municipaux : office de tourisme Val Thorens

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 2 058 153 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-212 Subventions aux organismes para municipaux : club des sports des Menuires

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 356 520 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-213 Subventions aux organismes para municipaux : club des sports de Val Thorens

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 374 614 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-214 Subventions aux organismes para municipaux : centrale de réservation des Menuires

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 199 397 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022

Conseil municipal du 15/12/2021

- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-215 Subventions aux organismes para municipaux : centrale de réservation de Val Thorens

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 199 397 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-216 Subventions aux organismes para municipaux : Association Bellevilloise pour l'Enfance

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser la subvention d'un montant de 267 733 €.
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2022
- D'Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-217 Convention financière avec l'AIDVB pour la radio

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention à passer avec l'AIDVB.
- De verser la somme de 31 200 € TTC à l'AIDVB
- D'inscrire les sommes au budget 2022.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-218 Subventions aux organismes para municipaux – subvention d'équilibre Mellifera – Musée de Saint Martin de Belleville

Mme Marie-Pierre FREMIOT ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De voter cette subvention d'équilibre d'un montant de 34 500 € qui sera versée à l'Office de Tourisme des Menuires / Saint Martin, gestionnaire de cet équipement.
- D'inscrire les sommes au budget 2022.

Conseil municipal du 15/12/2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-219 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement budget principal - année 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider cette proposition.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-220 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement budget eau - année 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider cette proposition.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-221 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement budget assainissement - année 2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider cette proposition.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-12-15-222 Annulation d'un titre de recette Location de la salle des fêtes St Jean de Belleville

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- En l'absence de réalisation de la prestation, il est proposé d'annuler le titre de recette 1486 bordereau 136 du 30/10/2019 d'un montant de 210 € établi au nom de Madame Reiller.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Conseil municipal du 15/12/2021

DCM-2021-12-15-223 Décision modificative N°3 Budget principal

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la décision modificative n°3 du budget principal de la commune 2021,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-224 Décision modificative N°4 Budget eau et assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la décision modificative n°4 du budget eau et assainissement,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-225 Proposition de subvention à l'association Belleville Compétition

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De verser une subvention de 500 € à l'association Belleville compétition
- D'inscrire les sommes au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-226 SARL ULYSSE et cessionnaires/commune de Les Belleville – convention d'exploitation d'hébergements touristiques au titre de l'article L 342-1 et suivants du Code du tourisme

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer chaque convention tripartite avec la Société à responsabilité limitée ULYSSE ou toute société qui se substituerait à cette société et chaque cessionnaire d'hébergement touristique au sein de l'opération et lui donne mandat pour en faire respecter tous les termes.
- De rappeler que les signataires s'engagent à la réitérer dans tout acte authentique, à la publier au bureau des hypothèques de Chambéry, à reproduire et rendre obligatoires les conditions de chaque convention dans tout document contractuel portant sur l'opération, sans modification de quelque sorte que ce soit.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 15/12/2021

DCM-2021-12-15-227 Protocole transactionnel – Consorts Mugnier / Commune Les Belleville

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter le protocole transactionnel tel qu'accepté par Les Consorts MUGNIER,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel
- De recevoir la somme de 30 000 € (TRENTE MILLE EUROS)
- D'inscrire la somme au budget
- De préciser que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-228 Suppression de la Zac des Grangeraies

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à la suppression de la zone d'aménagement concerté des Grangeraies sur le territoire de la commune de Les Belleville
- De préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-229 Pack forme Entreprise

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le principe d'adhésion au pack forme entreprise
- D'autoriser le Maire à signer la convention
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-230 Régime indemnitaire

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification de l'annexe jointe relative au régime indemnitaire.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 15/12/2021

DCM-2021-12-15-231 Tableau des emplois non permanents

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Procéder à la création de ces emplois au tableau des emplois non permanents.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-12-15-232 Tableau des emplois permanents

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Procéder à la création et la suppression de ces emplois au tableau des emplois.
- Autoriser monsieur le Maire à signer toute pièce ou document relatif à la présente délibération.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Le compte rendu est clos sur 10 pages et retrace les délibérations DCM-2021-12-15-198 à DCM-2021-12-15-232.

Le Maire
Claude JAY

